

LES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Les aides à la rénovation énergétique portent principalement sur les travaux d'isolation (combles, sols, murs et fenêtres) et de système de chauffage (pompe à chaleur air-eau ou air-air, chaudière gaz haute performance, chaudière à granulés et poêle à bois).

Différentes aides existent pour financer les travaux de rénovation énergétique de son logement :

MaPrimeRénov Sérénité : destinée aux revenus modestes et très modestes, cette aide a pour objectif d'encourager les rénovations globales des logements ;

- **Prêt Avance Rénovation** : la somme empruntée pourra être remboursée lors de la vente du bien ou à sa succession, les intérêts pouvant quant à eux être remboursés in fine ou en amont, progressivement ;

- **MaPrimeRénov** : cette aide est versée par l'Etat sous forme de prime à la fin des travaux, ce qui représente une amélioration par rapport à l'ancien système de crédit d'impôt qui a existé jusqu'en 2020 (CITE) ;

- **Eco-PTZ** : ce prêt à taux zéro est accordé pour des travaux de rénovation thermique. Le 1er janvier 2022, son plafond a été relevé à 50 000 € ;

- **Primes Energie CEE** : les primes CEE sont les aides financées par le privé, c'est-à-dire les entreprises commercialisant des énergies émettrices de gaz à effet de serre (principe du pollueur-payeur)

- **Le Fonds Habitat Colibri** permet d'accompagner :

- des propriétaires occupants porteurs d'un projet d'amélioration de leur habitat incluant des travaux de rattrapage d'entretien, des travaux d'amélioration et des travaux d'adaptation, ou porteurs d'un projet de construction ;
- des accédants à la propriété en difficulté ;
- des propriétaires bailleurs porteurs d'un projet de réhabilitation de logements locatifs à bas loyer à destination de ménages rencontrant des difficultés dans leur parcours résidentiel.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat

Les contacts utiles :

ADEME ([Accueil - Agence de la transition écologique \(ademe.fr\)](https://www.ademe.fr))
- ANAH ([monprojet.anah.gouv.fr](https://www.monprojet.anah.gouv.fr))
www.maprimerenov.gouv.fr

Sarah SRIKAH
Agglo Pays d'Issoire
04 15 62 20 03

Nathalie JOTHY
Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Tél : 04 73 42 30 74

Attention, pour toucher ces aides, les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement)